

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1205 portant ouverture d'un concours direct d'accès au corps des I.E.M. (Service fil) du Cadre territorial des Postes et Télécommunications.

n° 1205

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 juillet 1966

Numéro JO
n° 9 du 01/09/1966

Date du numéro
1 septembre 1966

TEXTE INTÉGRAL

Un concours direct pour le recrutement d'un agent stagiaire des L.E.M. (branche fil) est ouvert aux lieux et dates ci-après : 16 novembre 1966, à 15 h. 30, au lycée de Djibouti ; 17 novembre 1966, à 15 h. 30, au lycée de Djibouti ; 18 novembre 1966, à 15 h. 30, au lycée de Djibouti ; 19 novembre 1966, à 15 h. 30, à la direction de l'Office des Postes et Télécommunications de la Côte Française des Somalis à Djibouti. Les déclarations de candidatures accompagnées des pièces réglementaires, ci-après indiquées, devront parvenir au Ministère de la Fonction publique, par voie hiérarchique, au plus tard le samedi 15 octobre 1966, avant 11 h. 30: — Copie de la carte d'identité française ou — extrait de l'acte de naissance ; — Extrait du casier judiciaire, bulletin n° 3 : — Copie des diplômes. Les épreuves du concours susvisé sont celles prévues à l'annexe n° XI de l'arrêté n° 61/35/SPCG du 17 mars 1961 (J. O. CES. numéro spécial du Mbôis de décembre 1961).